

29^e NUIT PROVENCALE

4 mars 2023

Randonnée touristique organisée par PHOCEA PRODUCTIONS, limitée à 49 véhicules.
Parcours d'environ 320Km au road book, dévoilé au départ.

Verifications : samedi 4 mars de 13h à 16h à Peynier (13)

Départ 1ere étape : 17h00

Repas à Aups vers 21h

Départ 2^e étape vers 0h00

Arrivée finale à Peynier le dimanche 5 mars vers 3h00

Ouvert à tous véhicules sortis avant le 31/12/1983, ainsi qu'aux véhicules sortis avant le 31/12/1990, sur proposition à l'organisation et dans tous les cas, dans la limite de 10% du plateau (soit 5 véhicules).

Participation : pour un équipage de 2 personnes :

- Voiture sortie avant le 31.12.1983 : 125€
- Voiture sortie entre le 1.1.1984 et le 31.12.1990 : 150€

A partir de la 3^e personne dans le véhicule : 55.00€ / personne supplémentaire

Ce tarif comprend : les frais d'organisation, l'assurance RC club, les plaques, les road book, les repas, les collations.

Les inscriptions doivent être adressées avant le 25 février 2023, accompagnées du paiement,

A l'adresse ci-dessous :

PHOCEA PRODUCTIONS

43 ch moulin du diable

LA GAVOTTE

13170 LES PENNES MIRABEAU

Dès réception de l'engagement, l'organisateur enverra un accusé de réception. Le règlement de la manifestation est disponible sur www.phocea-productions.fr

ATTENTION : la loi montagne s'appliquera sur certains secteurs empruntés. Merci de prévoir vos équipements.

Document à retourner signé avec la décharge de responsabilité jointe

29e NUIT PROVENCALE

4 mars 2023

FICHE D'ENGAGEMENT

Pilote

Copilote

Nom
Prénom
Adresse

Club
Tél
Mail

N° de permis de conduire :

Date et préfecture :

VEHICULE

Marque :

Modèle :

Année :

Cylindrée :

Immatriculation :

Assurance : Compagnie :

N° de police :

Le véhicule engagé participe à des épreuves de compétition en groupes N, A, F, F2000

OUI NON

(joindre une photo du véhicule pour une 1ere participation à la nuit Provençale)

PAIEMENT

Engagement de 2 personnes et 1 véhicule sorti avant le 31.12.83 : **125.00€**

Engagement de 2 personnes et 1 véhicule sorti entre le 1.1.84 et le 31.12.90 : **150.00€**

Personne(s) supplémentaire(s) dans le véhicule 55.00€ X Personne(s) =€

TOTAL€

Paiement par chèque **OUI NON** (remis à l'encaissement le 25 février 2023)

Paiement en numéraire sur place **OUI NON** Joindre un chèque qui sera restitué lors du paiement en numéraire. En l'absence, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Signatures : *Pilote*

Copilote :

ATTENTION : la loi montagne s'appliquera sur certains secteurs empruntés. Merci de prévoir vos équipements.